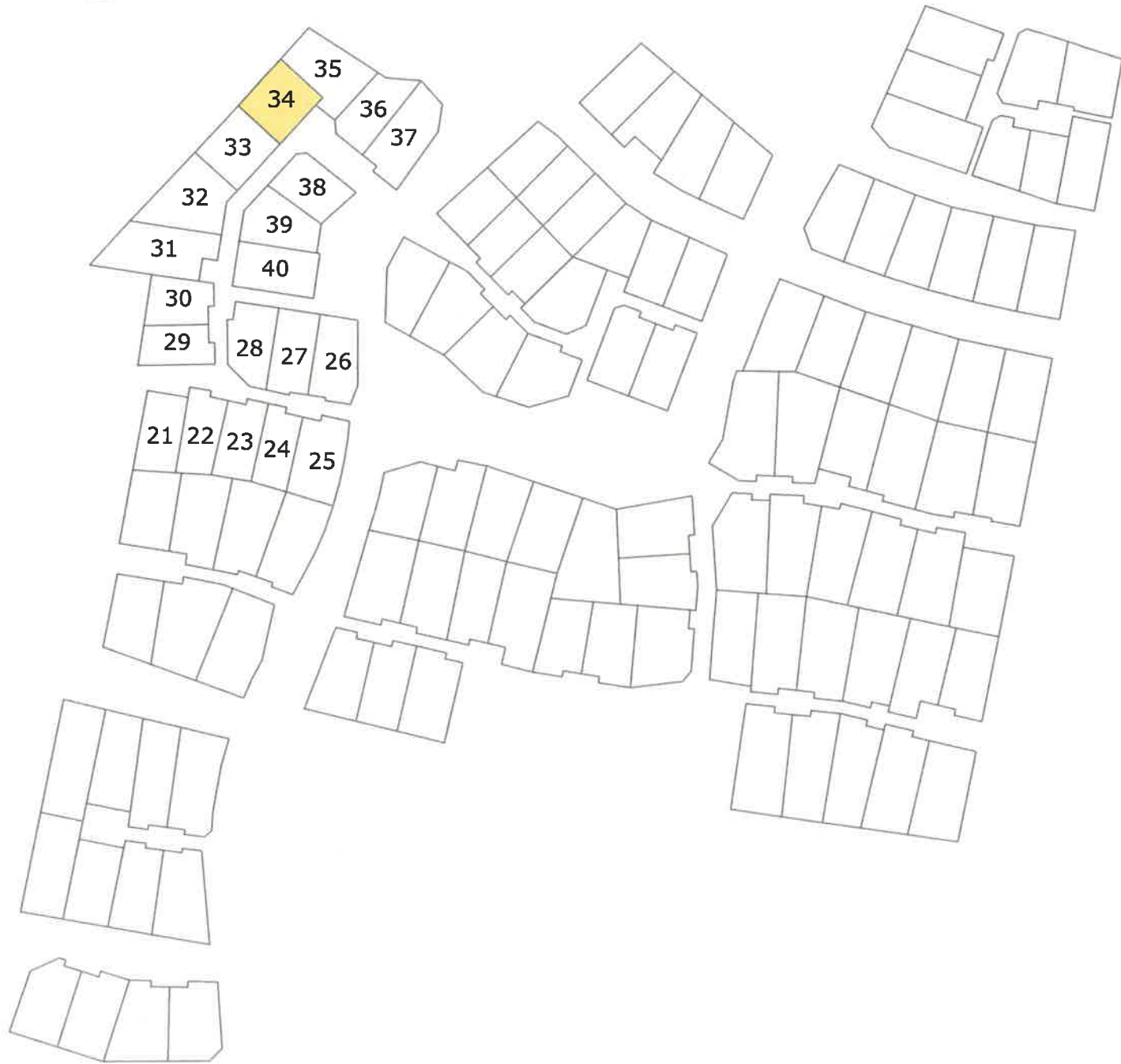


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

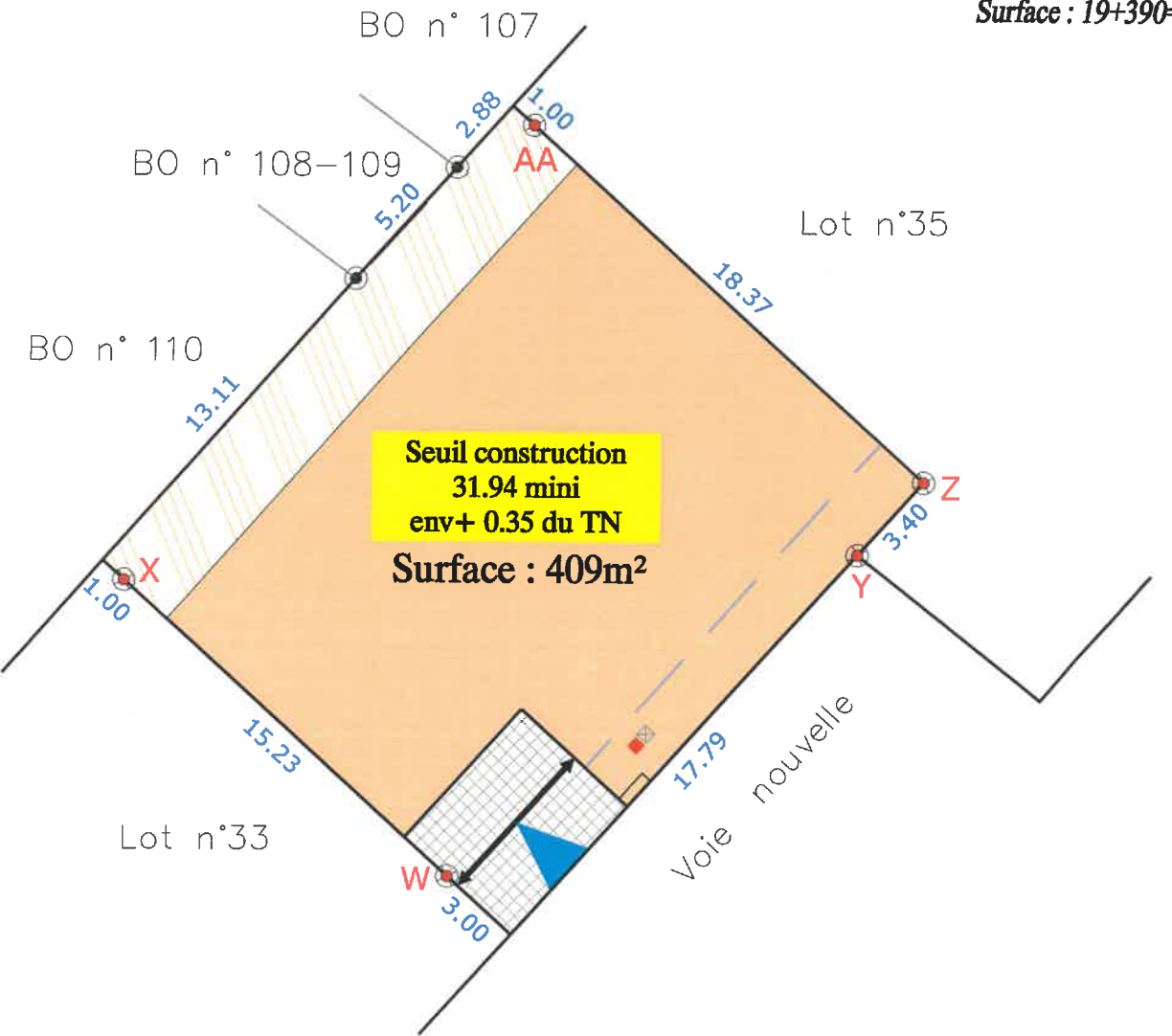
VILLE DE LA FLECHE

Lotissement "La Gaillardière II"

Lot n° 34

PLAN MASSE

Section ZY n° 521 et 541
Surface : 19+390=409m²



Borne OGE plaquette	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	
Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)		
Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		

d1

T.50

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 34

SARTHE HABITAT vend le lot n° 34 d'une superficie réelle de 409 m², joignant :

- au Nord, le lot n° 35,
- à l'Est, la voie nouvelle,
- au Sud, le lot n° 33,
- à l'Ouest, les parcelles BO n° 110, 108, 109, 107.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 521	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	19 ca
Section ZY n° 541	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	3 a 90 ca
		SOIT.....	4 a 09 ca

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 17.79 m en bordure de la voie nouvelle,
- 13.11 m en bordure de la parcelle BO n° 110,
- 5.20 m en bordure des parcelles BO n° 108, 109,
- 2.88 m en bordure de la parcelle BO n° 107

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 33 par la ligne droite WX matérialisée comme suit :

- au point W, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
- au point X, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 110), à 15.23 m de la borne W.

2. avec le lot n° 35 par les lignes droites YZ, Z-AA matérialisées comme suit :

- au point Y, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure de la voie nouvelle,
- au point Z, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.40 m de la borne Y,
- au point AA, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 107), à 18.37 m de la borne Z.

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE
☎ 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018